AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXÉCUTIF
Douzième session ordinaire
25 – 29 janvier 2008
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/395 (XII)

RAPPORT SUR L'ETAT DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AU SEIN DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AU SEIN DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

1. Les négociations du cycle de Doha qui ont commencé en novembre 2001 se sont intensifiées après l'élaboration des projets de textes des modalités concernant l'agriculture et l'accès au marché des produits agricoles et non agricoles (NAMA). A la Conférence ministérielle de Doha, il a été reconnu que l'Agriculture et NAMA constituent les deux composantes essentielles du cycle de Doha et l'aboutissement des négociations sur ces deux composantes est important pour le succès général du cycle. Même si les négociations dans les deux domaines ont été intensives, il reste encore plusieurs questions sur lesquelles les membres de l'OMC doivent s'accorder.

2. Les questions d'intérêt pour les pays africains qui doivent être examinées minutieusement et de manière satisfaisante au cours des négociations sur l'Agriculture concernent, entre autres, les produits spéciaux, les mécanismes spéciaux de sauvegarde, le coton, les produits de base, la progressivité des droits et les préférences de longue durée et l'érosion des préférences. A propos de NAMA, les questions relatives au principe de moins de la réciprocité totale et des souplesses adéquates pour les pays en développement ainsi que les petites économies vulnérables continuent à être préoccupantes. Les réductions ambitieuses des tarifs qui ont été proposées dans les modalités créeraient non seulement des problèmes d'ajustement en termes de pertes de revenus mais

limiteraient également le champ d'action des pays en développement en ce qui concerne la promotion de leurs industries locales. De même, le principe adopté de moins de la pleine réciprocité dans la réduction des engagements n'a pas bénéficié d'une attention appropriée.

3. Guidé par les Positions africaines communes sur la DDA et les Déclarations des Sommets de l'UA sur les négociations de l'OMC, le groupe africain en accord avec d'autres groupes de pays en développement à l'OMC a continué à insister sur la transparence et la globalité dans le processus de négociation ainsi que sur le fait que le développement devait être au centre des négociations tel que décidé dans la Déclaration ministérielle de Doha. Tout en reconnaissant que le progrès dans les négociations sur l'Agriculture et NAMA est la condition *sine qua non* pour la réussite du cycle, le groupe a réitéré la nécessité d'examiner les préoccupations relatives au développement dans d'autres domaines ; tels que le traitement spécial et différentiel et les questions de mise en œuvre ; les services notamment la mise en œuvre effective des dispositions de l'AGCS sur l'amélioration de l'accès au marché dans les Modules 4 et 1 et les secteurs et les modules d'intérêt pour les exportations vers les pays africains ; la Facilitation du commerce et les Règles, notamment l'octroi de flexibilités aux pays en développement, tels que les engagements de non réciprocité lors de la conclusion des accords commerciaux régionaux avec les membres des pays développés (par exemple les APE avec l'UE).

4. On pense communément au sein de l'OMC que l'obtention d'un accord sur les modalités pour l'Agriculture et NAMA au début de 2008 est essentielle pour la conclusion du cycle de Doha. En conséquence, les négociations ont connu un regain d'intensité au cours des dernières semaines. Même si la conclusion du cycle à la date prévue est un objectif qui mérite d'être réalisé, la position du Groupe africain est que la substance et le niveau auquel les résultats des négociations reflètent la dimension développement du mandat de DOHA sont des éléments qui déterminent les progrès mieux que n'importe quel calendrier sur délai arbitraire. La Commission continuera à coordonner les efforts des négociateurs africains dans les négociations au sein de l'OMC et à assurer le suivi des progrès réalisés dans les négociations conformément au mandat que lui a confié le Sommet de l'Union africaine.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport sur l'Etat des Négociations Commerciales au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Union Africaine

Union Africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3183

Downloaded from African Union Common Repository